



Ministre délégué chargé du Développement

Le Ministre

Paris, le

09 SEP. 2013

CABDEV/ASC sb 2013

D 1081-13

Madame, Monsieur,

Comme l'avait souhaité le président de la République le 1<sup>er</sup> mars dernier, le Premier ministre a réuni le 31 juillet, après plus de quatre ans d'éclipse, le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). Avec Laurent Fabius, ministre des affaires étrangères, Pierre Moscovici, ministre de l'économie et des finances et 12 autres ministres – notamment les ministres chargés de la justice, de l'agriculture, de la recherche, de la défense, de l'intérieur, du budget, de l'économie sociale et solidaire, et des outre-mer - j'ai présenté les nouvelles priorités de notre politique de développement et de solidarité internationale en m'appuyant sur un certain nombre de recommandations issues des Assises. **Comme en témoignent les 28 décisions opérationnelles qui forment les conclusions du CICID, nous avons fixé un nouveau cap à la politique de développement.**

Je tenais à vous présenter moi-même les conclusions de ce CICID qui fait suite à votre engagement à l'occasion des Assises du développement et de la solidarité internationale.

La décision n°1 du CICID marque un tournant : **le développement durable devient le fil directeur de la politique de développement et de solidarité internationale.** Il n'y a plus d'un côté la lutte contre la pauvreté, l'éradication de la pauvreté, et de l'autre côté, l'agenda de la soutenabilité ; mais au contraire une fusion des deux. Cette politique sera déployée selon les besoins et les moyens des pays. Le gouvernement a donc décidé de **supprimer la zone de solidarité prioritaire (ZSP)**, qui a perdu sa cohérence et sa pertinence, et de **valider politiquement l'approche sous forme de partenariats différenciés**, qui existait déjà dans des textes comme le document cadre de coopération, mais n'avait jamais été portée à un niveau gouvernemental, celui du Premier ministre.

Le Gouvernement a ainsi décidé de **concentrer son aide en dons en direction des pays les plus pauvres.** A partir de 2014, la France concentrera la moitié de ses subventions et les deux tiers de celles de l'agence française de développement (AFD) vers les pays pauvres prioritaires dont la liste est en annexe. Les pays en crise, sortie de crise ou en situation de fragilité, comme Haïti ou les Territoires palestiniens par exemple, bénéficieront d'une attention particulière. Au total, **85%, au moins, de l'effort financier en faveur du développement seront dirigés vers les pays de l'Afrique subsaharienne et les pays voisins du sud et de l'est de la Méditerranée.**

Dans le reste du monde, notamment les pays d'Asie ou d'Amérique latine, les pays à revenus intermédiaires à croissance rapide ou émergents, notre politique continuera à promouvoir une croissance verte et solidaire. Reconnaisant les réalités d'un monde en pleine évolution, nous avons également décidé que la **coopération avec les grands émergents serait désormais à coût financier nul pour l'État.**

Le CICID a également **réaffirmé le principe de cohérence entre la politique de développement et de solidarité internationale et l'ensemble des politiques** pouvant affecter les pays en développement partenaires. Le gouvernement a ainsi mis l'accent sur un certain nombre de priorités transversales sectorielles afin d'inscrire la cohérence dans des actions concrètes : d'ici 2017, 50% des projets et programmes de notre politique de développement devront comporter un objectif d'amélioration concrète de l'égalité entre les hommes et les femmes ; l'agence française de développement doit intégrer un co-bénéfice climat dans 50% des projets qu'elle finance ; **la politique de développement devra favoriser la responsabilité sociale et environnementale (RSE) des entreprises et organisations agissant dans des pays en développement.** A cette fin, le gouvernement a mandaté la plateforme nationale RSE pour qu'elle lance cette année une concertation qui devra faire des propositions pour une meilleure responsabilisation des entreprises multinationales et des donneurs d'ordre vis-à-vis de leurs filiales et de leurs fournisseurs situés dans les pays en développement.

Enfin, le CICID a tenu à rappeler l'attachement du gouvernement français au développement des financements innovants pour le développement ; **jamais actualisée depuis sa création en 2006, la taxe de solidarité sur les billets d'avion sera ainsi revalorisée de 12,7%, à compter de 2014, au bénéfice de la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose.**

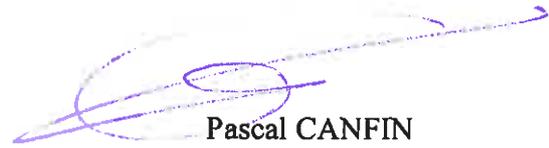
Le gouvernement s'engage à mettre l'accent sur la transparence de la politique de développement. Le CICID a décidé que **d'ici la fin 2015, des données chiffrées concernant les projets de développement en cours seront publiées sur la plateforme nationale data.gouv.fr.** D'ici là, nous allons déployer l'expérience pilote que j'ai décidé de lancer au Mali : un site internet sera mis en ligne courant septembre afin de donner des informations précises sur les projets financés dans le cadre de l'aide française au développement. Plus important encore, nous souhaitons que les Maliens eux-mêmes, qu'ils soient simples citoyens ou bénéficiaires directs de cette aide, puissent nous rendre compte directement du bon, ou du mauvais, déroulement de ces projets. J'ai pu voir à quel point le téléphone portable était présent, y compris au Mali : nous allons donc mettre en place un numéro vert qui permettra de nous contacter directement. En outre, et ce n'est qu'une première étape, nous allons **commencer à publier dès 2014 les informations requises par le standard de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) pour tous les projets déployés dans les pays pauvres prioritaires.** Enfin, le gouvernement va entamer le processus formel d'adhésion à l'initiative sur la transparence dans les industries extractives (ITIE) conformément à l'annonce du président de la République lors du G8 de Lough Herne.

Enfin, le gouvernement a souhaité consacrer la place du dialogue et la concertation dans la politique de développement. Le **CICID a formellement acté la création du conseil national du développement et de la solidarité internationale (CNDSI).** J'avais rencontré un certain nombre d'entre vous le 27 juin dernier afin d'avoir, dans un format assez proche de celui du futur CNDSI, un dialogue qui nous avait permis de discuter très concrètement de la forme que prendra le Conseil. Je sais que vous travaillez tous, et ce n'est pas simple, à l'organisation des différents collèges d'acteurs ; il me semble que les concertations sont en passe d'aboutir à des solutions satisfaisantes pour tous. Je souhaite donc que nous puissions installer formellement le CNDSI courant octobre. Nous pourrons alors discuter ensemble des suites concrètes que nous voulons donner au CICID, et **notamment la loi sur le développement et la solidarité internationale que je présenterai au conseil des Ministres, comme le Premier ministre l'a rappelé, courant novembre.**

Le débat parlementaire en vue de l'adoption de la loi sur le développement et la solidarité internationale permettra également de prolonger le dialogue que nous avons entamé il y a plus d'un an. Pour la première fois, ce dialogue et ce débat se dérouleront directement devant les Français puisque cette loi sera la première loi sur la politique de développement et de solidarité internationale de la Cinquième République. C'est une responsabilité qui nous oblige, mais qui nous permettra, c'est en tout cas mon souhait, d'ouvrir un nouveau chapitre, pour en faire une politique de développement et de solidarité internationale toujours plus transparente, plus démocratique et donc, plus efficace.

Je tiens, Madame, Monsieur, à vous remercier une nouvelle fois de votre implication personnelle et de celle de votre organisation. Je compte donc sur vous pour réussir ensemble cette prochaine étape de la rénovation de la politique française de développement et de solidarité internationale.

Bien à vous,



Pascal CANFIN